

n° 01 – D 22.06.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux juin à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

Situation des migrants

Membres présents : LEVY Patrick, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LBATH Ahmed, LEBARBE Thomas, FILIPPI Lionel, GAILLARD Isabelle, MARTIN-MERCIER Sylvie, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, KAFAI Mitra, SOTO Orianna, ROGEAT Elise, MIGNOT Mégane, BOLF Edith.

Membres représentés : BARBIER Emmanuel (procuration à BORRAS Isabelle), CHAZE-MAGNAN Ludivine (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), MARTENS Kirsten (procuration à SOTO Orianna), PAPA Françoise (procuration à GUINET Eric), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), MABED Abdelmalek (procuration à FORESTIER Gérard), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), HABFAST Claus (procuration à COURTOIS Hervé), LOUIE France-Dominique (procuration LEBARBE Thomas), NEUDER Yannick (procuration à FILIPPI Lionel), VIANNET Sylvie (procuration LBATH Ahmed).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu la délibération n° 04 – D 11.01.2018 du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes,

Considérant que les migrants hébergés à titre transitoire dans les locaux provisoirement inoccupés de l'Université Grenoble Alpes, n'ont toujours pas obtenu de solution de logement de la part de l'Etat ;

Le Président de l'Université Grenoble Alpes, Patrick LEVY, propose aux membres du conseil d'administration :

- la proposition de ne pas demander l'expulsion des migrants ainsi hébergés par l'Université Grenoble Alpes après le 30 juin 2018,
- la proposition que l'Université Grenoble Alpes étudie les modalités de maintien dans le patio pour la période à venir,
- la proposition que l'Université Grenoble Alpes, en coopération avec les collectivités territoriales concernées, réalise les démarches auprès du Préfet du département de l'Isère afin d'étudier une procédure de « dédublinisation » des personnes concernées au patio.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	17
Membres représentés	11
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- la proposition de ne pas demander l'expulsion des migrants ainsi hébergés par l'Université Grenoble Alpes après le 30 juin 2018,
- la proposition que l'Université Grenoble Alpes étudie les modalités de maintien dans le patio pour la période à venir,
- la proposition que l'Université Grenoble Alpes, en coopération avec les collectivités territoriales concernées, réalise les démarches auprès du Préfet du département de l'Isère afin d'étudier une procédure de « dédublinisation » des personnes concernées au patio.

Publié le : 09.07.2018

Transmis au Rectorat le : 09.07.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 22 juin 2018

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services,
Joris BENELE